

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2018

MISSION « ECOLOGIE, DEVELOPPEMENT ET MOBILITE DURABLES »

Ministère : Ministère de la Transition écologique et solidaire

Rapporteurs spéciaux LaREM :

Affaires maritimes : Saïd AHAMADA

Infrastructures et services de transports : Anne-Laure CATTELOT et Benoit SIMIAN

Rapporteurs pour avis LaREM :

Affaires étrangères : Laurence GAYTE

Paysage, eau et biodiversité : Yannick HAURY

Energie, climat et après-mines : Jennifer DE TEMERMANN

Transports terrestres et fluviaux : Damien PICHEREAU

Transports aériens : Zivka PARK

Economie sociale et solidaire : Yves BLEIN

Porte-parole LaREM :

Vincent THIÉBAUT

Calendrier prévisionnel :

Examen en commission élargie : le 31 octobre 2017 (envoi amendements avant le 26.10 à 18h)

Examen en séance publique : le 9 novembre 2017 (envoi amendements avant le 03.11 à 18h)

L'essentiel

- Les crédits de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » s'élèvent à **10,4Md€** en 2018, soit une **hausse de 3,9%** par rapport à 2017.
- Cette mission poursuit **quatre grands objectifs** :
 - **Une politique ambitieuse pour l'énergie et le climat** qui vise à l'accélération de la mise en œuvre de l'Accord de Paris avec en ligne de mire une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cet objectif passe notamment par la mise en œuvre du Plan climat présenté le 6 juillet dernier, la rénovation thermique, la lutte contre la précarité énergétique, le soutien aux énergies renouvelables ou encore la fiscalité des produits énergétiques.
 - **Une politique d'éco-mobilité responsable**, qui soutient des objectifs ambitieux en matière de report modal, qui s'intéresse également aux transports du quotidien et à tous les défis que doit relever le secteur des transports (financement, concurrence, *dumping*, sécurité...). Tous ces sujets seront a priori traités dans la future loi d'orientation sur les mobilités.
 - **Protéger les Français en leur offrant un environnement plus sain et plus sûr, respectueux de la biodiversité**, notamment en faisant de la question de la santé liée à l'environnement une priorité, et en déployant une politique intégrée de la mer et du littoral.

- **Accompagner les mutations sur le plan économique et social** : la France a l'ambition de devenir « l'un des leaders de l'économie verte ». Pour cela, l'accent est mis sur le développement de l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire, sur l'accompagnement des nouvelles activités de la transition écologique. Il s'agit également d'accompagner les territoires impactés par la transition énergétique avec la mise en place de contrats de transition écologique.
- Cette mission contribue au Grand plan d'investissement du Gouvernement à hauteur de 504M€ et avec **trois objectifs principaux** :
 - Accélérer la rénovation du réseau ferré ;
 - Financer les actions de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ;
 - Soutenir la rénovation du réseau routier.
- La mission participe à **l'effort de maîtrise des emplois publics** : 1 324 ETPT ne seront pas renouvelés. Les ETPT de la mission s'élèveront pour 2018 à 40 805 pour l'Etat et 19 791 pour les opérateurs.
- Les crédits de cette mission s'élèveront à **10,55Md€ en 2019 et à 10,56Md€ en 2020**.

Stratégie & moyens

A. PRESENTATION DE LA MISSION ET ÉVOLUTION DES CREDITS

La mission « Ecologie, développement et mobilité durables » comprend **8 programmes** :

❖ Le programme 203 « Infrastructures et services de transport »

Ce programme regroupe les **moyens de l'Etat en faveur de la politique nationale des transports** à travers les infrastructures et les services de transport routiers, ferroviaires, fluviaux, portuaires, maritimes et aéroportuaires et à travers la sécurité, la sûreté et la régulation des secteurs économiques concernés (sauf pour les secteurs maritime et aérien).

Les **opérateurs** qui lui sont rattachés sont :

- L'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) ;
- L'Etablissement public de sécurité ferroviaire (EPSF) ;
- La Société du Grand Paris (SGP) ;
- Voies navigables de France (VNF).

Les crédits de ce programme sont **stables entre 2017 et 2018** (en très légère augmentation) à 3,2 Md€ pour 2018.

Zoom sur l'AFITF (Agence de financement des infrastructures de transport de France) :

L'AFITF est l'acteur privilégié du financement de l'ensemble des infrastructures de transport (hors domaine aérien). Elle intervient sur les grands projets d'infrastructures d'intérêt national mais également dans les dépenses de modernisation, de gros entretien, de régénération des réseaux, et dans le cadre des contrats de Plan Etat-Régions ou des projets portés par les communautés d'agglomération.

Le montant des crédits de l'AFTITF pour 2018 se porte à **2,4Md€**, soit une **hausse de 2M€ par rapport à 2017**. L'accent est particulièrement mis sur l'entretien des routes.

❖ Le programme 205 « Affaires maritimes »

Ce programme est structuré autour de **quatre axes** principaux :

- **La sécurité maritime**, avec notamment pour objectifs la préservation de la vie humaine et protection de l'environnement ;
- **La formation maritime** ;
- **Le soutien économique** (plus de 40% des ressources budgétaires du programme) ;
- **La préservation de l'environnement marin** avec notamment le contrôle des activités de pêche.

Les **opérateurs** qui lui sont rattachés sont :

- L'agence de services et de paiement (ASP) ;
- L'établissement national des invalides de la marine (ENIM) ;
- L'école nationale supérieure maritime (ENSM).

Les crédits en faveur du « soutien économique » sont en baisse sur le budget 2018. En revanche, les lignes budgétaires dédiées à la **sécurité et à la formation sont en légère hausse**.

Les crédits de paiement de ce programme s'élèvent à **140M€ pour 2018**, contre 156M€ en 2017.

❖ Le programme 113 « Paysages, eau et biodiversité »

Les actions mises en œuvre par ce programme s'inscrivent dans trois champs de politiques publiques :

- **La politique de l'eau** : protection et gestion de l'eau et des écosystèmes aquatiques ;
- **La politique relative à la biodiversité** : protection des espèces animales et des espaces naturels ;
- **La politique relative au littoral et au milieu marin** : protection et la restauration des écosystèmes littoraux et marins.

Les **opérateurs** qui lui sont rattachés sont :

- Les Agences de l'eau ;
- L'Agence française de biodiversité (AFB) créée par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016, l'agence a été mise en place le 1^{er} janvier 2017 ;
- Le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL) ;
- L'Etablissement public du Marais poitevin ;
- L'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) ;
- Les Parcs nationaux qui représentent plus de 5 millions d'hectares sur 417 communes. Les parcs nationaux devraient être rattachés à l'AFB courant 2018 (par convention).

Les crédits de cette mission sont nettement en baisse (280 M€ en 2017 contre 148 M€ en 2018) mais cela s'explique par le **transfert de financement de l'Etat vers les Agences de l'eau** d'une partie de la contribution à l'Agence française de biodiversité, aux parcs naturels et à l'office de la chasse et de la faune sauvage.

Le budget affecté aux politiques marines et littorales de protection de la biodiversité augmente de 2 M€.

Le budget consacré aux sites labellisés NATURA 2000 augmente de 2 M€.

❖ Le programme 159 « Expertise, information géographique et météorologie »

Ce programme couvre les **crédits du commissariat général au développement durable (CGDD)**, de **l'économie sociale et solidaire (ESS)** et des **opérateurs** qui lui sont rattachés, à savoir :

- Le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) ;
- Le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) ;
- L'institut national de l'information géographique et forestière (IGN) ;
- Météo-France.

A noter que les crédits de l'ESS étaient jusque-là gérés par le Ministère de l'Économie et des Finances. **Le Ministère de la Transition écologique et solidaire récupère deux catégories de crédits concernant l'ESS** : ceux dédiés au développement de l'économie sociale et solidaire et ceux relatifs au dispositif local d'accompagnement.

Les crédits de paiement de ce programme pour 2018 s'élèvent à **515M€** (497M€ en 2017) ; L'augmentation de crédits se justifie par **l'intégration de l'économie sociale et solidaire** (14,2M€), ainsi que des **crédits du CGDD** (14,6M€) à ce programme ; On peut constater en revanche une légère baisse des crédits des opérateurs.

❖ Le programme 181 « Prévention des risques »

Ce programme vise à élaborer et mettre en œuvre les politiques relatives à la prévention des risques en matière de **pollution, de risques industriels et miniers, de prévention et gestion des déchets** mais aussi en matière de **développement de l'économie circulaire** et d'évaluation des risques en matière de **santé/environnement**.

Les **opérateurs** qui lui sont rattachés sont :

- L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ;
- Le groupement d'intérêt public INTERIS/BRGM (GEODERIS)
- L'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS).

Le budget de ce programme est en très forte hausse : 238 M€ en 2017, 854 M€ en 2018, du fait que **l'ADEME, précédemment financée par la TGAP¹, est désormais directement financée par le budget de l'Etat** ;

Le budget de l'ADEME est par ailleurs augmenté de 36% ;

Les questions liées à la santé environnement et le développement de l'économie circulaire bénéficient d'une augmentation de crédits de 3M€ par rapport à 2017.

❖ Le programme 174 « Energie, climat et après-mines »

Ce programme poursuit **trois finalités** :

- La mise en œuvre d'une **politique énergétique** qui combine des impératifs de coûts, de sécurité d'approvisionnement et d'utilisation rationnelle de l'énergie ;
- La **lutte contre le réchauffement climatique** et notamment la réduction des gaz à effet de serre

1 Taxe générale sur les activités polluantes

et des polluants atmosphériques ;

- Assurer la **préservation des droits des anciens** mineurs après l'arrêt de l'exploitation minière

Deux objectifs lui sont assignés : maîtriser l'énergie en réduisant la consommation et en développant l'usage des énergies renouvelables et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Trois **opérateurs** lui sont rattachés :

- L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA) ;
- L'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs (ANGDM) ;
- Le Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (CITEPA).

Les crédits de paiement de ce programme sont en **légère baisse** (427 M€ pour 2018 contre 455 M€ en 2017). Cela s'explique essentiellement par la baisse des dépenses d'intervention sur l'action « gestion économique et sociale de l'après-mine » car le nombre de bénéficiaires diminue.

En revanche, l'action « lutte contre les changements climatique et pour la qualité de l'air » augmente légèrement.

❖ **Le programme 345 « Service public de l'énergie »**

Ce programme a quatre objectifs :

- **Financer la péréquation tarifaire** ;
- Mettre en œuvre une **politique énergétique solidaire** ;
- **Soutenir la production d'énergie à partir d'installations de cogénération au gaz** afin de réaliser des économies d'énergie ;
- Financer le **dispositif public de médiation** dans le secteur de l'énergie.

Ce programme est **en hausse** d'environ 20% (2,5 Md€ en 2017, 3 Md€ en 2018).

Cela s'explique notamment par le déploiement du **chèque énergie**. Le chèque énergie est un outil de lutte contre la précarité énergétique qui aide les Français aux revenus très modestes à payer leurs factures d'énergie, quel que soit leur moyen de chauffage. Il bénéficiera à 4 millions de ménages en 2018, avec un montant moyen annuel de 150€. Il va remplacer les tarifs sociaux pour le gaz et l'électricité.

❖ **Le programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables »**

Ce programme porte les **effectifs et la masse salariale** du Ministère de la Transition écologique et solidaire et d'une grande partie du Ministère de la Cohésion des territoires.

Il porte notamment les effectifs du Secrétariat général du ministère, du Conseil général de l'environnement et du développement durable, de la Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM), de la Direction des affaires maritimes (DAM), de la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN), de la Direction générale de la prévention des risques (DGPR), de la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC), du Commissariat général au développement durable (CGDD). Ce programme soutient également les effectifs des services régionaux, et notamment les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) mais également les effectifs de services départementaux et des opérateurs (ENPC et ENTPE). Il assure le soutien à la mise en œuvre des politiques définies par le Gouvernement.

Deux opérateurs lui sont rattachés :

- L'École nationale des Ponts et Chaussées (ENPC) ;
- L'École nationale des travaux publics de l'État.

Les crédits de ce programme sont constants (**3Mds€**), on peut noter une légère baisse des dépenses de fonctionnement pour 2018.

B. ANALYSE DES EFFECTIFS – L'EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE

La mission participe à l'effort de maîtrise des emplois publics à hauteur de -1 324 ETPT, soit 828 ETPT en moins pour les emplois de l'Etat et 446 emplois en moins pour les emplois des opérateurs.

Le plafond d'emploi de l'Etat s'établit à 40 805 ETPT et 19 791 ETPT pour les opérateurs.

| Numéro et intitulé du programme | LFI 2017 | | | | | PLF 2018 | | | | |
|--|---------------|---|-----------------------------------|--------------|---------------|---------------|---|-----------------------------------|--------------|---------------|
| | ETPT | dont ETPT opérateurs rémunérés par le programme | ETPT rémunérés par les opérateurs | | | ETPT | dont ETPT opérateurs rémunérés par le programme | ETPT rémunérés par les opérateurs | | |
| | | | sous plafond | hors plafond | Total | | | sous plafond | hors plafond | Total |
| 203 – Infrastructures et services de transports | | | 4 788 | 47 | 4 835 | | | 4 710 | 41 | 4 751 |
| 205 – Affaires maritimes (<i>libellé modifié</i>) | | | 237 | 16 | 253 | | | 235 | 16 | 251 |
| 113 – Paysages, eau et biodiversité | | 0 | 5 351 | 266 | 5 617 | | 0 | 5 258 | 260 | 5 518 |
| 159 – Expertise, information géographique et météorologie | | | 7 461 | 138 | 7 599 | | | 7 228 | 156 | 7 384 |
| 181 – Prévention des risques | 422 | | 1 443 | 298 | 1 741 | 432 | | 1 416 | 279 | 1 695 |
| 174 – Énergie, climat et après-mines | | | 475 | 419 | 894 | | | 465 | 376 | 841 |
| 217 – Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables | 40 969 | 15 | 482 | 166 | 648 | 40 373 | 19 | 479 | 178 | 657 |
| Total | 41 391 | 15 | 20 237 | 1 350 | 21 587 | 40 805 | 19 | 19 791 | 1 306 | 21 097 |

C. LES PRINCIPALES DÉPENSES FISCALES

Le montant des dépenses fiscales de la mission s'élève pour 2018 à **4,318 Md€** contre 3,9 Md€ en 2017.

Les principales :

- Le **crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE)** (programme 174) : chiffrage : 1,56Md € en 2018 ;
- Le **remboursement d'une fraction de taxe intérieure de consommation** sur le gazole utilisé par certains véhicules routiers (programme 203) : chiffrages : 1,1 Md€ en 2018, 758 M€ en 2017, 425 M€ en 2016 ;
- Le **taux réduit de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques**, le gaz naturel et les charbons au profit des installations intensives en énergie et soumises au régime des quotas d'émission de gaz à effet de serre de la directive 2003/87/CE (programme 174) : chiffrage de 515 M€ ;
- Le **taux de 5,5% pour la fourniture par réseaux d'énergie d'origine renouvelable** (programme 174) : chiffrage : 55 M€ ;

- **Remboursement d'une fraction de taxe intérieure de consommation** sur le gazole utilisé par les exploitants de transport public routier en commun de voyageurs (programme 205) : chiffreage : 182 M€.

EN ANNEXES :

- ❖ Le détail des crédits de la mission ;
- ❖ Une description des comptes d'affectation :
 - Aides à l'acquisition des véhicules propres ;
 - Transition énergétique ;
 - Services nationaux de transport conventionnés de voyageurs ;
 - Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale.